

## CLEDER - CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2009 – N°5

Les élus de l'opposition municipale de « Cléder en Avant » vous apportent leur analyse

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – ADMINISTRATION GENERALE**

- 1.1 - Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances
- 1.2 – Projet d'implantation de mobiliers d'information extérieure – Convention
- 1.3 – Convention S.N.S.M. pour la surveillance des baignades

#### **2 – VIE SCOLAIRE ASSOCIATIVE**

- 2.1 – Convention avec l'Office du Tourisme - Modification
- 2.2 – Classement de l'Office du Tourisme – Renouvellement
- 2.3 – Convention abri-voyageurs avec le Conseil Général

#### **3 – TRAVAUX**

- 3.1 – Travaux de voirie : résultat de la consultation

#### **4 – AFFAIRES ECONOMIQUES-FINANCES**

- 4.1 – Comptes administratifs 2008
- 4.2 – Compte de gestion
- 4.3 – Affectation du résultat
- 4.4 – Taux d'imposition 2009
- 4.5 – Budget primitif 2009
- 4.6 – Budget annexe 2009

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

---

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a souhaité rendre un hommage à Monsieur André Picard, décédé le 5 mars 2009. Il fut conseiller municipal d'opposition de 1989 à 1995 puis adjoint aux travaux et au personnel de 1995 à 2008. Vous pourrez lire sur notre blog [www.cleder-en-avant.com](http://www.cleder-en-avant.com) l'hommage rendu par Jean-Luc Uguen, Maire de Cléder de 1995 à 2008 lors de ses obsèques civiles.

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2009 était approuvé par 21 voix. Ayant quitté la séance après le 1<sup>er</sup> point (*cf. notre compte-rendu n°4*), il nous semblait logique de ne **pas prendre part au vote**. Contrairement à ce qui est indiqué dans le clédérois n°359 du 3 avril 2009, nous n'avons pas voté contre.

##### **1.1 - Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances**

La convention a pour seul but de permettre l'encaissement des chèques vacances, **nous avons voté pour**.

##### **1.2 – Projet d'implantation de mobiliers d'information extérieure – Convention**

Monsieur le Maire nous fait part de son souhait d'implanter aux entrées de l'agglomération de Cléder, sur la route RD35, 2 panneaux signalétiques avec la société Affiouest. L'une des faces de ces panneaux sera réservée à la ville de Cléder, l'autre face sera laissée à la disposition de la société pour sa propre exploitation publicitaire.

André Méar précise qu'il existait auparavant un panneau, sans publicité commerciale, à l'entrée du bourg venant de Sibiril et que celui-ci a été démonté. **Notre interrogation est grande à ce sujet**. A l'heure où l'on s'efforce par tous les moyens de diminuer la publicité dans les villes, Monsieur le Maire **ouvre une porte sur la « pollution visuelle »** qu'il sera bien difficile de refermer. Pour cette raison, **nous avons voté contre**.

##### **1.3 – Convention S.N.S.M. pour la surveillance des baignades**

Il s'agit de faire appel à la S.N.S.M. afin qu'elle mette à disposition de la commune du personnel qualifié recruté par la municipalité en CDD. **Nous avons voté pour**

## 2.1 – Convention avec l'Office du Tourisme – Modification

Madame l'adjointe au tourisme portait à notre connaissance la modification proposée concernant la convention liant l'Office du Tourisme à la Commune (adoptée par le Conseil Municipal le 10.12.2008). **Il est proposé d'ajouter un seul mot « réciproquement »** à l'article 3.

**Nous nous sommes abstenus**, ayant voté contre la convention le 10.12.08 (cf. *notre compte-rendu n°3*)

## 2.2 – Classement de l'Office du Tourisme – Renouvellement

**Nous avons voté pour**.

## 2.3 – Convention abri-voyageurs avec le Conseil Général

Le Département avait passé un marché de location-maintenance d'abris voyageur. Ce marché vient d'être renouvelé. Une nouvelle convention doit être signée entre la commune et le Département. **Nous avons voté pour**.

## 3.1 – Travaux de voirie : résultat de la consultation

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offre a été passé après consultation de la commission d'appel d'offres.

L'entreprise EUROVIA a présenté l'offre la plus avantageuse. Nous notons que **le montant retenu pour le marché de voirie est très faible** compte tenu qu'il englobe la réfection de la rue de Kermargar pour laquelle **aucune intervention en matière d'urbanisme n'est proposée**. **Qu'en est-il des promesses électorales** de Monsieur le Maire concernant l'embellissement des entrées du bourg ? **Nous nous sommes abstenus**.

## 4- AFFAIRES ECONOMIQUES-FINANCES

Nous tenons à informer les clédérois de ce que l'on entend par le vocable « **budget** ». Le budget est voté lors de la séance du conseil municipal, il se décompose principalement de la façon suivante :

- **Le compte administratif**  
Fait état de recettes réellement encaissées et des dépenses réellement engagées l'année précédente, il est présenté par le Maire ou son adjoint.
- **Le compte de gestion**  
Reprend le compte administratif au titre du trésorier municipal qu'est le percepteur.
- **Le budget primitif**  
Inscrit les montants prévisionnels, en recettes et dépenses, pour l'année à venir.
- **Les taux d'imposition**  
Indiquent quels seront les montants des taux des taxes (habitation et foncière) pour l'année en cours sachant que la base sur laquelle ils s'appliquent est revue chaque année par l'état.

### 4.1 – Comptes administratifs 2008

Monsieur l'adjoint aux finances nous a présenté l'ensemble des affaires économiques. Après un exposé très détaillé sur les conditions d'exécution du compte administratif, il nous faisait remarquer que « *Cléder, en 2009, sort du réseau d'alerte départemental* ».

André Méar prenait alors la parole et apportait le point de vue de l'opposition. Il précisait que le compte administratif présenté épurait la gestion de la précédente mandature et « *qu'un différend très profond divise aujourd'hui la majorité et l'opposition municipales concernant la désormais très célèbre « dette » de la CCBK.* »

Monsieur le Maire répondait à André Méar que toutes ces paroles ne sont que des « *élucubrations* ». Faut-il lui rappeler que ces « *élucubrations* » ont fait l'objet de 3 décisions de justice en la faveur de la commune de Cléder ?

S'agissant du compte administratif, André Méar tenait à **souligner la parfaite régularité et sincérité du budget**, voté en février 2008 par la précédente municipalité ; **il n'avait d'ailleurs fait l'objet d'aucun recours lors de son adoption**. Aucun chapitre de dépenses de fonctionnement n'a eu à être modifié, preuve de la sincérité des prévisions.

En recettes, la prévision était extrêmement prudente ce qui permet de constater un surplus de l'ordre de 100 000 € sans parler des 65 000 € de loyer de la SEM non encaissé.

En matière d'investissement, le réalisé n'atteint même pas le prévisionnel de février 2008. En effet, la dépense est de 250 000 € contre les 343 000 € qui étaient prévus, soit 93 000 € d'économie réalisée.

La hausse des impôts de 25% de la part communale et non pas 11% comme annoncé lors de la séance du conseil municipal en avril 2008, a rapporté 200 000 € à la commune de Cléder.

Le calcul est donc fort simple. 258 000 € d'économie d'une part, **200 000 € d'impôts supplémentaires** d'autre part, **pour quelle raison avoir augmenté les impôts ? Monsieur l'adjoint aux finances ne nous a pas contredit sur ce raisonnement.**

Il était, de notre point de vue en effet bien **plus facile d'augmenter les impôts en « ponctionnant » le contribuable clédérois que de continuer à se battre jusqu'au bout contre la CCBK** pour récupérer les sommes qui étaient dues à la commune de Cléder. Alors, comment parler de « catastrophisme », « d'alerte », de « **mise de la commune sous tutelle** » quand il suffisait simplement d'augmenter les impôts pour que par ce simple fait tel un « coup de baguette magique » la situation se redresse de façon spectaculaire... ? **Nous avons voté contre**

#### **4.2 – Compte de gestion**

Comme expliqué plus haut, il s'agit là du compte du trésorier municipal qui ne fait que reprendre les mêmes chiffres et ceci dans la plus stricte réglementation.

**Nous nous sommes abstenus**, considérant la prise de position **pour le moins critiquable** du trésorier municipal lors de la séance concernant le budget et l'augmentation des impôts de la commune de Cléder en avril 2008.

#### **4.3 – Affectation du résultat**

Ayant voté contre le compte administratif, **nous nous sommes abstenus**

#### **4.4 – Taux d'imposition 2009**

Lors des orientations budgétaires, l'équipe municipale annonçait une hausse modérée des taux d'imposition en 2009. **Surprise lors du vote des taux**, Monsieur le Maire nous signalait que les taux d'imposition de la commune de Cléder ne changeront pas. Ils restent parmi les plus bas de ceux du Département. Il est précisé dans le clédérois n°359 du 3 avril 2009 « [...]mais il faut que les contribuables clédérois sachent en lisant leur feuille d'imposition 2009, que la hausse des impôts locaux en 2009 ne seront pas du fait de la majorité de Cléder... ». **Cherchez l'erreur !**

André Méar prenait la parole et constatait qu'effectivement il n'y a pas de hausse prévue des taux d'imposition locaux.

Il tient toutefois à préciser ici qu'avec la complicité des délégués de l'actuelle majorité clédéroise à la CCBK, l'augmentation de la Taxe professionnelle Unique sera de l'ordre de 9%. **Alors, Mesdames et Messieurs les artisans, commerçants et professions libérales... à vos portefeuilles !**

Certains d'entre vous se demanderont certainement pourquoi nous n'avons pas voté pour le maintien des taux d'imposition en 2009... **Voter pour aurait validé l'augmentation de 25% des impôts en 2008. Nous avons voté contre.**

#### **4.5 – Budget primitif 2009**

Après tout ce que l'on a pu entendre ces derniers mois sur l'état catastrophique des comptes de la commune de Cléder et l'impossibilité pour celle-ci de contracter de nouveaux emprunts, Monsieur l'adjoint aux finances nous indiquait qu'un **emprunt de 200 000 € a été inscrit au budget primitif 2009**. Alors deux analyses possibles : ou la situation était telle qu'on ne pouvait réellement faire d'emprunt auquel cas le redressement devenait réellement spectaculaire, ou bien elle n'était, au final pas si catastrophique que ça ! Du point de vue de l'opposition municipale, **tout ce catastrophisme savamment annoncé a été soigneusement orchestré et entretenu par la municipalité et n'aura de toute façon servi à rien ...**

Monsieur l'adjoint aux finances nous présentait de façon détaillée le budget primitif 2009 (cf. le clédérois n°359 du 03.04.09). Il nous a été expliqué que dans un souci de transparence, les comptes des campings et du village-vacances sont différenciés des comptes de la commune.

Suite à une demande de notre part, la municipalité nous a remis le bilan chiffré du dernier exercice comptable de l'ancienne SEM. Sans exposer le détail de ces comptes, nous tenons à souligner que **le Chiffre d'Affaires pour la période 2008 est catastrophique. Il est le plus mauvais enregistré depuis 1995 et n'a pas permis d'honorer le loyer dû à la commune.** Dans le budget primitif de 2009, **il est encore prévu un recul de 8% du Chiffre d'Affaires** des campings et du village-vacances. Quand cette chute prendra-t-elle fin ? Faudra-t-il un jour envisager, comme cela s'est vu dans d'autres domaines de compétences, « *brader le patrimoine clédérois* » ?

André Méar engageait ensuite le débat sur la non-transmission de l'information par la majorité aux élus de l'opposition, notamment en matière de prévision de travaux sur la commune. Nous avons pris connaissances des projets lors de la séance du conseil municipal quand nous aurions souhaité en être informé au préalable. L'un des adjoints du Maire répliquait que « *la transmission de l'information aux élus de l'opposition n'est pas une obligation ni une nécessité* »... **Comment dans ce cas, voter pour un budget primitif où planent les incertitudes ? Nous avons voté contre le budget primitif.**

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

1. André Méar faisait remarquer qu'un résident clédérois a adressé un courrier en recommandé à Monsieur le Maire. Dans ce courrier, il invitait le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal à une rencontre à son domicile. Monsieur le Maire n'a pas jugé opportun de nous en informer. Pourquoi ? Sa réponse a été lapidaire : « *Je ne réponds pas aux injonctions des gens !* »
2. Notre seconde question portait sur **l'avenir de l'école publique Per Jakez Helias**. Nous avons pris connaissance qu'une réunion doit se tenir très prochainement afin de définir les actions prévues par la municipalité. Nous attendrons le résultat de cette réunion et suivrons de près ce dossier.
3. Nous interpellions Monsieur le Maire concernant un problème lié à l'Office Clédérois d'Animation. Un intermittent du spectacle ayant réalisé une prestation pour le compte de l'OCA s'est vu signifier que son intervention ne serait rémunérée qu'au mois de juin, **cela nous semble inacceptable** et tenions à en informer le Conseil Municipal

En fin de séance, Monsieur le maire demandait à André Méar : « *Vous n'avez rien à me demander concernant le cordon dunaire* » ? Nous nous sommes alors vu reprocher le fait qu'aujourd'hui tout enrochement serait devenu impossible sur la commune de Cléder du fait de notre intervention, alors qu'il s'agit de l'application d'une réglementation de l'Etat (*cf. notre compte rendu n°4*).

Le débat s'est enfin orienté **vers des attaques personnelles** proférées contre Raymond Créac'h, conseiller municipal de l'opposition. Il lui était reproché par l'adjoint au développement durable, d'avoir réalisé des travaux sur le domaine maritime dans l'illégalité. **Tout cela est bien entendu faux**, Monsieur le maire a en sa possession copie d'un courrier daté du 18/07/2008 en provenance de la Direction Départementale de l'Équipement donnant l'autorisation à Raymond Créac'h de réaliser ces travaux.

**Ces attaques personnelles au sein du Conseil Municipal sont, de notre point de vue, inqualifiables et totalement inacceptables ! Affaire à suivre...**

*La suite au prochain épisode...  
« La lutte est dure mais pas triste »*

*Les conseillers de l'opposition municipale  
André Méar  
Gisèle Stricot  
Jean-Paul Le Saint  
Anne Cormier  
Raymond Créac'h  
Nathalie Le Gall*